

	Master of arts HES-SO en Arts visuels EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève Orientation MAPS+S – Arts in Public Spheres + Sound DESCRIPTIF DE MODULE Année académique : 2025-2026	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	Projet (1)	
Type de module	Module d'approfondissement*	
Code	MoAp 1.1	
Type de formation	Master HES-SO en Arts visuels	
Crédits ECTS	12 ECTS	
Semestre	Semestre 1	
Lieu	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Pas de prérequis	
Langues principales	Français, Anglais	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Dans le module Projet, la démarche de projet, à la fois individuelle et collective, précise l'orientation pédagogique du Master Arts visuels et l'accent mis sur l'autonomie de la pratique de l'étudiant·e·x. Le module encadre le positionnement réflexif dans le cadre d'une porosité avec la scène artistique professionnelle. Dans ce contexte, les compétences en matière de conduite de projet, de partage des connaissances et de valorisation de ses propres recherches sont spécifiées.	
Contenu et formes d'enseignement	L'enseignement se déploie autour d'un voyage d'étude associé à un séminaire, qui trouve son aboutissement dans une exposition et une présentation des travaux réalisés. Ce dispositif articule des temps collectifs de discussion et des séances de tutorat individuel.	
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue par les membres de la faculté et d'un jury externe. L'assiduité aux cours ainsi que la participation aux enseignements constituent des éléments intégrés à cette évaluation. Celle-ci met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation : soin apporté à l'expression écrite et orale, précision du vocabulaire, usage d'un langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques, ainsi que qualité de la mise en œuvre par les moyens de la reproduction technique. Les résultats de l'évaluation sont exprimés sous la forme « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés dans leur globalité.	
Modalité de remédiation	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e·x peut bénéficier d'une session de remédiation. Celle-ci consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire à réaliser sous la direction de l'enseignant·e·x concerné·e·x, dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le·la·x responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Aucune remédiation n'est possible pour un module répété.	
Enseignant·e·x·s	Faculté et invité·e·x·s	
Nom du/de la responsable du module	Jérôme Leuba, Petra Koehle et Nicolas Vermot-Petit-Outhenin (responsables de l'Orientation MAPS+S)	
Descriptif validé le	08.09.2025	
Par	Vittorio Parisi	

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.